



# Foulées Vichyssoises 2025

# RÈGLEMENT

## *Semi-Marathon*



**10 km**

## Organisation

La 26<sup>e</sup> édition des « Foulées Vichyssoises » est organisée le dimanche 23 mars 2025 par le Racing Club Vichy Athlétisme avec le soutien de la Ville de Vichy, la Ville de Bellerive-sur-Allier et de Vichy Communauté.

Comme les années précédentes, organisation d'un semi-marathon et d'un 10 km et de 3 courses pour les enfants.

## Mesures sanitaires

Pour lutter contre la propagation du virus COVID-19, l'organisation des Foulées Vichyssoises appliquera les mesures sanitaires en vigueur à la date à la course (réglementation nationales et dispositions particulières de la Fédération Française d'Athlétisme).

Ces mesures sont détaillées dans un document annexe, susceptible d'évoluer, consultable et téléchargeable sur le site Internet des Foulées Vichyssoises.

**RACING CLUB VICHY ATHLETISME**

Route de l'Europe – Centre Omnisports de Vichy – BP 92617 – 03206 Vichy Cedex

## Programme

- 08H45 Départ semi-marathon, course ouverte à partir de la catégorie juniors (2007 et avant)
- 08h50 Cavalcade des Champions 1000 m pour la catégorie Éveil Athlétique (nés de 2016 à 2018)
- 09h05 Trotte des As 1000 m pour la catégorie Poussins (nés en 2014-2015)
- 11h15 Départ du 10 km, course ouverte à partir de la catégorie cadets (2009 et avant)
- 11h20 Course des Géants 1500 m pour les catégories Benjamins et Minimes (nés de 2010 à 2013)

Parcours 10 km et Semi autour du Lac d'Allier, sur les communes de Bellerive-sur-Allier et Vichy :

- Le semi-marathon comporte deux boucles presque identiques dans le parc du Centre Omnisports, autour du Lac d'Allier et dans le centre-ville de Vichy.
- Le 10 km comporte une boucle autour du Lac d'Allier et dans le centre-ville de Vichy.
- Départ dans le Centre Omnisports Pierre Coulon, parking du Palais du Lac à Bellerive sur Allier.
- Arrivée dans le Centre Omnisports Pierre Coulon, entre le Palais du Lac et le Lac d'Allier à Bellerive-sur-Allier.

Le détail des parcours se retrouve sur les plans sur la page d'accueil du site.

Les voies empruntées par le parcours peuvent avoir sur, quelques mètres, des revêtements et des adhérences variables (stabilisé, bitume, béton, bois, pierre, pavés...) et quelques obstacles éventuels (trottoirs, rétrécissements, mobiliers urbains, croisements de coureurs...). Il appartient à chaque participant d'être vigilant pour sa propre sécurité et pour la sécurité des autres participants et spectateurs.

L'organisateur de la course ne serait être tenu responsable d'un accident résultant du manque d'attention du participant.

## Sas préférentiel

Un sas préférentiel sur la ligne de départ est ouvert sur demande à l'inscription aux coureurs pouvant justifier un résultat en course inférieur aux temps suivants :

- Sur 10 km, 34 minutes pour les hommes et 41 minutes pour les femmes ;
- Sur semi-marathon, 1 heure 20 minutes pour les hommes et 1 heure 35 minutes pour les femmes.

## Assurances

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties liées à leur licence. En outre, l'organisateur dégage toute responsabilité en cas de dommages corporels causés à des participants non assurés personnellement.

## Sécurité

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs officiels de l'organisation.

Le service médical se compose d'un médecin, d'un organisme agréé de secouristes et d'ambulances.

Un coureur présentant des signes de défaillance physique pourra être arrêté par les officiels hors stade ou le service médical.

## Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont disposés sur le parcours et à l'arrivée, selon la réglementation en vigueur.

## Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

## Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les inscriptions par Internet sont obligatoires et seront acceptées jusqu'au vendredi 21 mars 2025 dans la limite du nombre de dossards disponibles à 12h00 sur le site des Foulées Vichyssoises : [www.foulees-vichyssoises.fr](http://www.foulees-vichyssoises.fr)

En cas de difficulté numérique, vous pouvez vous adresser à la « Maison France Service » la plus proche (coordonnées auprès de votre mairie).

Contact par courriel : [info.foulees.vichyssoises@gmail.com](mailto:info.foulees.vichyssoises@gmail.com)

## Remboursement

Il n'y a pas de remboursement d'engagement possible après le 1<sup>er</sup> mars, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Pas de remboursements en cas d'annulation des courses (sécurité, météo etc.) mais report de l'inscription sur l'édition suivante.

## Tarifs

Pour tous les modes d'inscription :

- Jusqu'au 23/01/2025 → 22 € pour semi et 16 € pour le 10 km
- A partir du 24/01/2025 → 25 € pour semi et 19 € pour le 10 km
- A partir du 01/03/2025 → 30 € pour semi et 24 € pour le 10 km

Dans tous les cas réduction de 2€ pour les licenciés FFA

Engagement club ou association : pour 10 engagements, remise de 1 € par engagement.

## Retrait des dossards

Uniquement si le dossier est complet.

Une pièce d'identité devra être présentée pour retirer les dossards.

Les retraits des dossards se feront au « Palais du Lac » du Centre Omnisports de Vichy, Route du Pont de l'Europe, Bellerive-sur-Allier :

- LE SAMEDI de 15h00 jusqu'à 18h00
- LE DIMANCHE de 07h00 pour le SEMI et jusqu'à 30 mn avant le départ à partir de 08h15 pour le 10 km et jusqu'à 30 mn avant le départ

Aucun dossard ni confirmation d'inscription ne seront envoyés par courrier.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur le site Internet des Foulées Vichyssoises sur la page « Êtes-vous inscrit ? ».

## Certificat médical

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et au non licenciés.

Conformément à l'article L.231-3 du Code du sport, chaque participant doit être en possession, au choix :

- D'une licence « Athlé-compétition », « Athlé loisir » option « running » ou d'un « Pass'Running » délivré par la Fédération française d'athlétisme ;
- En remplacement du certificat médical, les participants adultes doivent suivre le Parcours Prévention Santé dans les trois mois précédant la compétition depuis le site internet [www.pps.athle.fr](http://www.pps.athle.fr)

## Chronométrage et contrôle

Les organisateurs des Foulées Vichyssoises ont opté pour un chronométrage avec puces électroniques fixée au dos du dossard (à ne surtout pas arracher !).

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués.

Attention ! Les accompagnateurs non-inscrits à la course ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs. De même les accompagnateurs en vélo sont interdits. Si cette consigne n'est pas respecté le coureur peut être exclu de la course.

Les coureurs sont tenus de respecter la réglementation de la course hors stade. Son non-respect pourra provoquer des sanctions.

## Services

### Parking

Les participants et les accompagnants s'engagent à stationner leur voiture sur les parkings mis à disposition par l'organisation en fonction de leur axe routier d'arrivée en suivant la signalétique mise en place le jour de la course et en s'informant les jours précédents sur le site internet.

Une signalétique pour l'accès piéton depuis les parkings jusqu'à la zone de départ de la course sera mise en place.

**Attention ! Il est strictement interdit de stationner le long de la RD6e dans le prolongement Pont Barrage.**

**Les véhicules contrevenants seront évacués par la fourrière**

### Vestiaires et douche

Les vestiaires et douches du Palais des Sports sont ouverts aux participants.

## Catégories

Catégories d'âge en 2025 (valables jusqu'au 31/08/2025) :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
Espoirs	ES	2003 à 2005
Juniors	JU	2006 et 2007

Catégorie	Code	Année de naissance
Cadets	CA	2008 et 2009
Minimes	MI	2010 et 2011
Benjamins	BE	2012 et 2013
Poussins	PO	2014 et 2015
Eveil athlétique	EA	2016 à 2018

Détail des catégories Masters :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters H et F	M0	1990 à 1986
	M1	1985 à 1981
	M2	1980 à 1976
	M3	1975 à 1971
	M4	1970 à 1966
	M5	1965 à 1961
	M6	1960 à 1956
	M7	1955 à 1951
	M8	1950 à 1946
	M9	1945 à 1941
	M10	1940 et avant

## Récompenses

Les remises des récompenses se tiendront après l'arrivée des coureurs du 10 km et la validation des résultats des courses.

Le podium sera situé entre la ligne d'arrivée et le Palais du Lac. En cas d'intempéries, le podium sera situé à l'intérieur du Palais du Lac.

Coupe ou médailles aux 3 premiers au scratch homme et femme de chaque course.

Lot aux premiers de chaque catégorie CA, JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le 10 km.

Lot aux premiers de chaque catégorie JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le semi-marathon.

La présence à la cérémonie officielle des récompenses est obligatoire pour recevoir son prix.

## Cadeaux coureurs

Pour cette 26<sup>e</sup> édition sera remis aux 2 000 premiers inscrits du semi-marathon et au 2 000 premiers inscrits du 10 km un maillot millésimé de la course.

## Primes

Grille de primes homme et femme sur le 10 km :

1<sup>er</sup> H et 1<sup>ère</sup> F

300 €

2° H et F	250 €
3° H et F	200 €
4° H et F	150 €
5° H et F	100 €

Grille de primes homme et femme sur le semi-marathon :

1 <sup>er</sup> H et 1 <sup>ère</sup> F	300 €
2° H et F	250 €
3° H et F	200 €
4° H et F	150 €
5° H et F	100 €

## Données personnelles et liberté

Le RGPD (règlement général sur la protection des données) s'inscrit dans la continuité de la loi française « Informatique et liberté » de 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Conformément à la Charte informatique et liberté de la Fédération Française d'Athlétisme, les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux responsables du RACING CLUB VICHY ATHLÉTISME organisateur de la manifestation sportive, au personnel habilité de SPORTIPS qui est la société responsable du traitement de ces données et au personnel habilité de VICHY SPORTS. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants acceptent de recevoir par courriel des informations et newsletters concernant les épreuves organisées par le RACING CLUB VICHY ATHLÉTISME et/ou labélisées VICHY SPORTS. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé au RACING CLUB VICHY ATHLÉTISME, route du Pont de l'Europe, Centre Omnisports de Vichy, BP 92617, 03206 Vichy Cedex. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Les résultats et classements des compétitions officielles et des compétitions autorisées seront publiés sur le site internet de la FFA avec les données nominatives des participants. Ces résultats et classements pourront aussi être publiés sur les autres supports fédéraux.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.